

	PROGRAMME DE FORMATION CONSEILLERS A LA SECURITE BASE	Création :	20/11/2020
		Révision :	V1
		Fiche	FICH8.2-070

Objet :

CSB : Conseillers à la Sécurité Base par route

Conseillers à la Sécurité Base Durée :

2 jours

Objectifs visés :

- ◆ Comprendre la structure de l'ADR
- ◆ Préparation à l'examen de conseiller à la sécurité

Compétences professionnelles visées :

- ◆ Connaître le rôle et les missions du conseiller à la sécurité
- ◆ Connaître les obligations et les responsabilités du conseiller à la sécurité.

Modalités de personnalisation d'accès à la formation :

La formation est destinée aux personnes souhaitant se présenter à l'examen de conseiller à la sécurité

Modalités et moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement :

La formation est réalisée dans des salles de formation adaptées

Moyens techniques : écran, tables, chaises, vidéoprojecteur, paperboard.

Le formateur utilise un diaporama projeté à l'aide d'un vidéoprojecteur, un tableau papier et les documents relatifs à la réglementation. Il réalise des exercices pratiques et spécifiques.

Des supports complets et adaptés sont remis aux stagiaires

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

Feuilles de présence

Questions orales et écrites

Exercices pratiques



PROGRAMME DE FORMATION CONSEILLERS A LA SECURITE BASE

Création : 20/11/2020

Révision : V1

Fiche FICH8.2-070

Programme :

- ◆ Accueil des stagiaires
- ◆ Découverte de la structure de l'ADR
- ◆ Identification des matières, objets et produits à transporter
 - ◇ Le classement des matières
 - ◇ Les propriétés des matières
- ◆ Utilisation des tableaux A et B
- ◆ Les exemptions
- ◆ Procédures d'expédition
 - ◇ Marquage et étiquetage
 - ◇ Placardage et signalisation
 - ◇ Documentation
- ◆ L'utilisation des emballages
- ◆ La construction des emballages, citernes ...
- ◆ Présentation de l'arrêté TMD avec ses annexes
- ◆ Modalité de l'examen de conseiller à la sécurité